

Destinataires : Intervenants de CanadaGAP

Date : Le 9 mars 2022

Objet : Publication de la version 9.1 de la liste de contrôle de l'audit CanadaGAP pour 2022

Liste de contrôle de l'audit CanadaGAP - Publication de la version 9.1

La version 9.1 de la liste de contrôle de l'audit CanadaGAP pour 2022 est maintenant accessible sur le site Web de CanadaGAP. Un document comparatif soulignant les différences entre la version 9.0 et la version 9.1 peut également être téléchargé à : www.canadagap.ca/fr/audit-checklist/.

La version 9.1 de la liste de contrôle de l'audit CanadaGAP entre en vigueur le **1^{er} avril 2022**.

Autres documents pour 2022

D'autres documents CanadaGAP relatifs aux activités d'audit ont été mis à jour dans la version 9.1 pour la saison 2022. La nouvelle version des documents suivants entre aussi en vigueur le **1^{er} avril 2022**.

- Le document « auto-déclaration et liste de contrôle de l'autoévaluation » peut être téléchargé à www.canadagap.ca/fr/audit-checklist/self-assessment/. En outre de la version Word, il y a une version PDF remplissable de l'auto-déclaration et l'autoévaluation pour les entreprises qui veulent compléter leur autoévaluation électroniquement. Des instructions détaillées sur l'utilisation de la version électronique sont disponibles sur le site Web.
- La liste de contrôle du système de gestion d'un groupe est disponible à www.canadagap.ca/fr/audit-checklist/ pour les entreprises inscrites à l'option de certification B.
- La liste de contrôle du système de gestion pour les entreprises à emplacements multiples inscrites aux options de certification A1, A2, C, D, E et F peut être téléchargée à www.canadagap.ca/fr/audit-checklist/.

Nouveau pour 2022 - CanadaGAP publie également un guide pour les mesures correctives et les plans de mesures correctives (PMC). Ce nouveau document fournit des conseils aux entreprises sur la façon de corriger les non-conformités (soit par des mesures correctives, soit par des plans de mesures correctives) qui peuvent survenir pendant un audit. Le guide PMC présente quelques exemples de non-conformités potentielles ainsi que des mesures correctives ou des plans de mesures correctives possibles. **Veillez noter que le guide ne contient que des exemples et n'est PAS une liste exhaustive.**

Le guide PMC peut aider une entreprise à déterminer les mesures à prendre après avoir reçu une non-conformité. Gardez à l'esprit que les mesures correctives et les plans de mesures correctives différeront en raison d'un certain nombre de circonstances différentes (par ex., l'option de certification, les éléments entraînant un échec automatique par rapport à la perte de points, les pratiques opérationnelles, la saisonnalité, etc.). Le guide PMC se trouve sur le site Web CanadaGAP à : www.canadagap.ca/fr/audit-checklist/corrective-actions/.

Votre engagement continu à l'égard du programme CanadaGAP est apprécié. Si vous avez des questions, veuillez [communiquer avec votre organisme de certification](#) ou le bureau CanadaGAP en composant le 613-829-4711 ou en écrivant à info@canadagap.ca.

CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPs ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.